Union syndicale Solidaires

Solidaires informatique
Union Syndicale Solidaires ITEC

Sud Groupe GFI

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Octobre 2014

N°106

Qualité de vie au travail, Désignation du représentant des salariés au CA: page 1

Refus de la carte Ticket Restaurant EdenRed, Ordre de Mission, Suppression du coin repas, Retraite : page 2



Solidaires
Unitaires
Démocratiques

Quelle qualité de vie au travail ?

Des négociations viennent de s'ouvrir sur la qualité de vie au travail. Il y est question d'appliquer l'accord de branche du 19 février 2013. Il serait temps !!! Nos élu-es et DS alertent régulièrement la direction sur des problèmes de souffrance au travail et de stress lié aux mauvaises conditions de travail imposées par les managers. La direction ne réagit bien sûr jamais autant que nous le souhaiterions… et parfois manifestement pas du tout !
Plusieurs enquêtes CHSCT sont ouvertes sur les différentes sociétés de l'UES (Gfi Info, IP et Progiciels), une vient de se terminer à Bordeaux et a été remise à la direction qui doit l'envoyer à l'inspection du travail et à la médecine du travail.
En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter vos représentants du personnel, n'attendez surtout pas de « péter les plombs ».



Union Syndicale Solidaires

Le CCE a désigné Jean-Luc Louis comme Administrateur représentant les salariés au Conseil d'Administration

En application de la loi de 2013, elle-même fortement inspirée par l'ANI (accord National Interprofessionnel) signé par le Medef, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC, GFI devait organiser la désignation d'un administrateur représentant les salariés-es au Conseil d'Administration de GFI Informatique.
Cette loi est très critiquable (Solidaires ne s'en est pas privé !) mais ce point était plutôt bon par principe : que les salariés élisent l'un des leurs pour siéger en leur nom au CA, là où sont votées les décisions essentielles pour l'entreprise, c'est très bien.
Mais les signataires de l'ANI avaient prévu une astuce pour éviter la démocratie directe (et la loi les a suivis) : c'est la direction qui devait décider comment cet administrateur salarié sera désigné, et elle avait le choix entre trois méthodes (une bonne, une moyenne, et une absolument consternante) :

- L'élection directe par les salariés
- La désignation par le CE (ou le CCE)
- La désignation par le syndicat arrivé en tête aux dernières élections de CE.

Le CCE avait été consulté en février et avait indiqué qu'il préférait la première méthode, la plus démocratique. Mais la direction ne l'a pas suivi, a évité la pire des trois méthodes (ouf !), et a décidé que ce serait le CCE qui désignerait cet administrateur.
Le CCE a donc désigné le 10 septembre dernier M. Jean-Luc Louis, qui était d'ailleurs unique candidat. C'était un excellent candidat : depuis plusieurs années il représentait le CCE à ce même CA (mais sans droit de vote, alors que maintenant il en aura un).
Par contre rien n'a été prévu pour informer les salariés de cette élection et susciter un appel à candidature. (Et il faut avouer que les syndicats, qui auraient pu lancer un appel à candidature dans leurs tracts mensuels, avaient tous oublié ce sujet depuis février…)
La loi prévoit aussi, très stupidement, que cet administrateur ne peut pas être représentant du personnel : Jean-Luc a donc démissionné de tous ses mandats (et les adhérents d'Ile de France devront élire son successeur au poste de Délégué Syndical SUD GFI).
Et les jetons de présence ? La tradition française est que les militants reversent leurs indemnités à leur syndicat. (C'est par exemple ce que font les représentants des syndicats au Conseil Economique, Social et Environnemental.) On peut donc penser que cette loi permettra de ramener des fonds aux gros syndicats, ceux qui sont majoritaires dans les plus grosses entreprises (surtout si c'est le syndicat arrivé en tête qui désigne le représentant des salariés). Car un syndicat SUD majoritaire au CCE, comme à GFI, c'est vraiment exceptionnel !

Sans commentaire (photo de la vitrine d'une boulangerie, dans l'Isère) :



Plusieurs salariés nous ont de même informés que telle superette ou tel supermarché où ils s'achetaient régulièrement à manger pour midi n'acceptent plus la carte, et certains ont reçu comme explication que c'était suite à des problèmes de règlement par EdenRed.

BRAVO ! LA CONFIANCE DURABLE REGNE !

LES ORDRES DE MISSION

Tous les ordres de mission doivent être conformes à l'accord syntec du 19 février 2013, et en particulier doivent mentionner le lien de subordination entre l'employeur et le salarié (article 5.1, page 7).
En réunion de DP la Direction nous dit qu'il faut remonter à la DRH qui se chargera de faire établir l'OdM conforme. Est- le rôle de la DRH à St Ouen de faire les Ordres de Mission des salariés de toute la France ?

Rappel : DEMANDEZ TOUS VOS ORDRES DE MISSIONS COMPLETS, ET AVANT DE DEBUTER VOS MISSIONS ! (Ne refusez pas pour autant de partir en mission si vous n'avez pas un OdM conforme, mais alertez vos Délégués du Personnel.)

GFI Bus Vélizy : Mais qui a décidé de supprimer le coin repas ?

La réunion du CHSCT sur le site de Vélizy (GFI Bus) a été l'occasion pour les services généraux d'annoncer la suppression du coin repas, utilisé régulièrement par une bonne trentaine de salariés de GFI Bus et GFI Informatique. Le motif invoqué : « La Direction ne veut pas de coin repas ou de salle repas dans les sites GFI. »

Mensonge ! La plupart des sites du Groupe GFI disposent de locaux permettant de déjeuner dans de bonnes conditions dans les locaux, équipés de tables, chaises, évier et fontaine avec eau froide et chaude, fours à micro-ondes, réfrigérateur. Alors pourquoi en priver les salariés de Vélizy ? Pourquoi la direction tient-elle tant à ce qu'ils aillent dehors pour déjeuner ?

Qui a pris cette décision autoritaire qui ressemble plus à une brimade qu'à une décision de management professionnelle ? Et cette personne a-t-elle vérifié que cette suppression était légale ?... (A suivre...)

Au revoir et bonne retraite Didier !

Notre camarade Didier Faye, qui a été notre Délégué Syndical à Lyon depuis 2001 et fait partie du petit groupe de fondateurs présents depuis le tout début de l'aventure SUD-Solidaires à GFI, en 1999, est parti à la retraite. Il fut pendant des années un inlassable et efficace défenseur des salariés et de leur droits (nombreux sont nos collègues qui se seraient fait virer par des managers malveillants sans ses interventions argumentées et pugnaces !) et un élu de CE et de CCE qui sera bien difficile à remplacer !

Rappel : conformément à nos statuts démocratiques, nos adhérents de Rhône-Alpes ont élu Henri Boeuf, autre élu de longue date (DP, CE, CCE) bien connu des salariés de la région, pour lui succéder comme délégué syndical.

Vous pouvez aujourd'hui compter sur tous ces DS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Jacques ALAYRAC (Toulouse) 05 63 79 52 18
Marc AUBERTIN (Délégué Syndical Central) 06 70 40 47 88
Henri BŒUF (Rhône-Alpes) 06 11 40 68 31
Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 70 49 84 93
Laurent CALVET (GFI IP) 06 32 05 00 92
Eric CASSAGNAUD (GFI Chronotime) 06 49 92 72 21
Bernard ETRILLARD (Nantes) 06 82 93 89 27
Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30
Antoine HUOT (Grenoble) 06 51 43 52 50
Laure NETZ (Sophia) 06 09 34 78 20
Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21 36
Régis SCHAFRAN (Nord) 06 52 06 49 98

(Et élection à venir pour remplacer Jean-Luc LOUIS en Ile-de-France)

TOUS LES CONTACTS PROCHES DE CHEZ VOUS : contacts

Pour nous écrire:
contact@sudgfi.fr
ou :
9 rue Jeanne d'Arc
44000 NANTES